

Audio conférence du 16 avril 2020

DDFIP de la Vienne 14h00

Présent Mme Brunaud, M Montmureau

Solidaires G Moreau, P Forget, E Gibeaux, L Dupin

CGT V Cordeau

FO E Liebus

CGC P Peltier J Lacoste

M Montmureau expose

Situation RH sanitaire : le DG a annoncé hier soir le décès du COVID-19 d'une personne au SIE de Versailles.

Sur la DDFIP, il n'y a pas de nouveaux cas. L'état de santé des agents malades s'améliore.

Post 11 mai : des GT nationaux RH et Métiers se tiendront prochainement. Un plan d'action plus musclé devrait en découler pour faire face à une prochaine crise éventuelle.

Matériel de protection des agents :

La direction n'a pas de nouvelles de la commande de vitres plexi.

La commande de gel est arrivée hier. Cependant les flacons qui accompagnaient les bidons de gel n'y étaient pas. Il faudra se déplacer pour remplir les flocons détenus en attendant d'en recevoir d'autres.

La 2ème livraison des masques est arrivée ce matin. La dotation pour l'ESI leur sera remise demain. Cette livraison va nous permettre de tenir 3 semaines (fin avril à minima). La commande suivante doit être livrée fin avril début mai. On pourrait avoir des masques alternatifs en tissu. Nous aurons plus d'infos la semaine prochaine.

A ce jour assez peu de masques sont utilisés. Les petits sites sont protégés par des vitres plexi. Ils ne s'en servent pas. Le site de Montmorillon en utilise le plus puisqu'ils n'ont pas de protection. Ils sont réapprovisionnés régulièrement.

Informatique :

10 PC sont en cours de formatage et rééquipements à l'ESI. Ils sont destinés à la campagne IR. Cela fera 10 télétravailleurs en plus.

31 PC sont attendus la semaine prochaine pour accompagner les services afin de faire des rotations et éviter le présentiel.

Il y a 37 télétravailleurs historique. C'est un choix personnel. Il reste acquis et ils sont intégrés dans les chiffres actuels de situation journalière.

PCA

Le DG a confirmé qu'il n'y aurait pas d'accueil physique pour la campagne IR jusqu'au 11 mai. Et après ?? La mobilisation des équipes en présentiel ne doit pas excéder 40 % par rotation. La campagne doit s'organiser avec un taux de 25 à 30 % avec une montée en charge progressive. Les agents seront appelés en fonction des besoins. Le DG a insisté pour ne faire que du « fini-parti ». Il n'est pas question de faire autre chose (mise à jour TH, relance...).

Le plus important pour la DDFIP c'est la distanciation sociale. Un plan avec les noms des agents est établi. Sur une marguerite il faut 2 agents en diagonale. Le renfort des autres services est assuré principalement par le PCRP (6 agents) et le PCE (3 agents). L'ESI fait le transfert des PC. Les normes de sécurité sont à respecter.

Les masques reçus sont à destination de la campagne IR. Ils seront utilisés dans les bureaux de plusieurs personnes, entre autre le pôle téléphone, là où il y a le plus de risque, mais en aucun cas dans un bureau seul. Ils ne seront pas donnés à tous les agents présents. Des sprays nettoyants sont disponibles pour nettoyer les claviers et les téléphones (partage d'équipement).

Mme Parchemin a réussi à faire revenir Eiffage lundi 20 avril pour terminer l'électricité à l'accueil, mardi la logistique et la CID installeront les équipements pour que les agents d'accueil retrouvent leur box d'origine.

Vie des Agents :

Du 16 mars au 15 avril les frais de repas sont éligibles sur la base forfaitaire. L'agent doit faire un état attestant sur l'honneur qu'il était présent et a déjeuné sur place. C'est le seul justificatif demandé et laissé à l'appréciation des chefs de service. A compter du 16 avril jusqu'au 11 mai le remboursement se fera sur justificatif. Il faut être présent entre 12h et 14h et justifié avoir pris son repas. Pour l'instant c'est le texte mais beaucoup de questionnement et de lourdeur. L'agent qui apporte son repas ? (donné son ticket de courses ? Comment allez chercher un sandwich alors que les resto alentour sont fermés ? S'agit il d'un agent qui ne mangeait pas à la cantine avant le confinement ?...)

Ce soir une audio avec la délégation donnera peut être plus d'explications, le principe est de compenser la situation défavorable à l'agent.

Le décret concernant les jours de Congés est paru ce matin au JO. Du 16 mars au 16 avril chaque agent qui est en ASA doit poser 5 jours de RTT. Du 17 avril au 11 mai, même chose, l'agent qui n'est pas au travail et non prioritaire devra poser 5 jours de CA. Ceux qui sont mixtes, fragiles, le calcul n'est pas calé. Ceux qui sont à temps partiel il y aura une proratisation. Seul les présents sont dispensés. Le

principe c'est l'effectivité ou la non mobilisation. Tous les semaines un point sera fait, il faut une déclinaison concrète de mise en œuvre pour saisir dans Sirius.

Pour Solidaires Finances Publiques, les agents en ASA qui sont sur des missions non prioritaires et non empêchés sont mobilisables et pas en congés, donc c'est une sanction.

M Montmureau répond 2 choses : l'agent est toujours là et l'agent n'est jamais là, le texte est posé il faut le décliner, le service RH fera au mieux, il n'a pas de bonnes solutions il faudra expliquer.

La prime c'est la même chose, un élément c'est le montant maximum de 1000 euros exempté de charges sociales et fiscales. Ce ne sera pas pour tout le monde. Les présents auront le maximum et les absents RIEN. Et ceux qui viennent de temps en temps, quel montant leur sera attribué ? Une partie de la prime et à quelle hauteur ?

Les stagiaires A ne reprendront pas les cours à l'ENFIP. Ils débuteront leur stage probatoire le 18 mai sous réserve de déconfinement et ils seront affectés au 01/09.

Les stagiaires B débuteront leur stage dès la fin du confinement le 11 mai sous réserve... Leur affectation sera le 01/10. Pour eux les conditions matérielles vont être plus difficiles s'ils sont sur des missions prioritaires. La situation n'est pas très claire.

Les lauréats au concours C seront accueillis à l'ENFIP du 2 juin au 31 juillet. Pendant la période du 18 mai au 2 juin ils feront de la e-formation à distance.

L'affectation des stagiaires administratifs est le 01/09.

L'oral du concours externe de contrôleur sera du 29 juin au 3 juillet et les résultats seront connus le 6 juillet.

L'examen pro de géomètre est prévu les 25 et 26 juin avec un repli les 2 et 3 juillet.

Le concours de contrôleur 1ère classe est prévu le 25 mai avec un repli le 7 septembre (la salle des Castors est réservée) et les résultats seront le 26 juin.

Les épreuves du contrôleur principal seront le 28 septembre.

Un CTL est fixé le 11 mai. M Montmureau nous envoie un récapitulatif de la note de la DGAFP en amont du CTL avec une fiche technique que nous aborderons la semaine prochaine.

Prochaine audio le jeudi 23 avril à 14h

Fin de l'audio 15 h00